L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1846.

☞ Nous commençons aujourd'hui un petit roman que Mme Charles Reybaud a fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre. Il sera achevé en cinq ou six feuilletons au plus, et nous permettra de reprendre immédiatement la publication des *Mémoires d'un Médecin* si par hasard le prochain steamer en apportait la suite; ce que nous n'espérons pas le moins du monde. Alexandre Dumas est allé se promener en Espagne, et nécessairement ses occupations comme *historiographe* nuiront pour le moment à l'œuvre du romancier. Souhaitons seulement que l'interruption ne soit pas trop longue. Quant à *Félise*, on y trouvera les qualités qui distinguent le talent de Mme Reybaud, un intérêt doux et modéré; une narration élégante, relevée par la finesse de l'exécution, le soin des détails et une grande justesse de sentiment. De pareilles œuvres reposent un peu des compositions mélodramatiques dont abonde le feuilleton actuel. Qu'on ne croie pas néanmoins que le drame manque dans *Félise*; les dernières scènes surtout sont pleines de vivacité, et feront, nous le croyons, couler plus d'une larme.

BRUIT DE LA PRISE DE CHIHUAHUA.

On lit dans l'*Express* de Lexington (Missouri) du courant: "Une personne de cette ville nous informe qu'il a parcouru il y a un ou deux jours une lettre qu'il avait reçue à Cambden, et dans laquelle était racontée en détail la reddition de Chihuahua aux troupes du général Wool. Il paraît que ces troupes sont entrées dans la ville sans éprouver de résistance: le pavillon américain a été salué par les citoyens; et quelques heures à peine s'étaient écoulées, que les officiers américains étaient invités à s'asseoir à un banquet offert par les habitans de Chihuahua. C'est une nouvelle manière de capturer une ville ennemie."

Les élections du Congrès.—Les élections pour le prochain Congrès sont achevées dans seize des Etats de l'Union, et donnent le résultat suivant:

Illinois, un whig et six démocrates; Missouri, cinq démocrates; Arkansas, un démocrate; Vermont, trois whigs; Maine, un whig et deux démocrates; Géorgie, quatre whigs et quatre démocrates; Pennsylvanie, dix-sept whigs et sept démocrates; Caroline du Sud, sept démocrates; Ohio, onze whigs et dix démocrates; Floride, un whig; New-York, vingt-trois whigs et onze démocrates; New-Jersey, quatre whigs et un démocrate; Massachusetts, neuf whigs; Delaware, un whig; Michigan, trois démocrates; Iowa, deux démocrates: c'est à dire soixante-quinze whigs et cinquante-neuf démocrates.

Les whigs ont par ces seules élections gagné vingt-sept membres, ce qui établit dans la situation respective des partis une différence de cinquante-quatre voix. Les délégations congressionnelles de quatorze Etats qui ont encore à voter, présentent en ce moment une forte majorité locofoco; et si elles restent ce qu'elles sont, les locofocos garderont dans la prochaine chambre un avantage de vingt voix. Pour l'anéantir, les whigs ont encore à réaliser un gain de dix membres; or ils sont presque assurés de gagner un membre dans le Vermont, un dans le Maine, un et peut-être deux dans le New-Hampshire, deux dans le Maryland, deux dans la Caroline du Nord, deux dans le Kentucky, un dans le Tennessee, et deux dans l'Indiana, sans compter ce qu'ils peuvent espérer en Louisiane. On peut prévoir d'après cela quelle sera la composition de la prochaine chambre. Si nous le voulons, les chances sont fort en faveur des whigs. Quoiqu'il arrive, la majorité du parti qui l'emportera sera tout au plus de dix voix. Si la question du Tarif était le seul caractère distinctif des deux partis, les whigs l'emporteraient d'au moins trente voix, car les protectionistes ne manquent point parmi les locofocos; ainsi dans la délégation de New-York il y a au moins six membres locofocos sur onze [illegible].

L'EMPRUNT DES CINQ MILLIONS.

[illegible] le *Journal du Commerce*, l'opération de l'emprunt de cinq millions va être une excellente affaire pour les courtiers et les spéculateurs de Wall street, mais le *National Intelligencer* répond que Wall street pourrait bien en cette circonstance avoir vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. On dit en effet que l'emprunt tout entier a été soumissionné par un inconnu, à un et un huitième pour cent de prime, et l'on croit que ce soumissionnaire inconnu ne serait autre que le prête nom de quelque grosse maison Européenne, qui serait ainsi venue couper l'herbe sous le pied aux soumissionnaires et aux spéculateurs indigènes.

[illegible]—Le premier numéro de ce petit journal a paru hier, et bien qu'il ne soit pas orné de sa vignette, il a vraiment bonne mine. Le fonds vaut encore mieux que l'apparence, et les principaux articles sont tout à la fois intéressants et spirituels.

Le Franc-Maçon.—Les deux dernières livraisons de cette publication, dues aux soins et à l'activité de M. [illegible] David, sont depuis quelques jours sur notre bureau, et nous nous reprochons de ne pas leur avoir donné la notice qu'elles méritent. Elles offrent un vif intérêt pour les membres de la maçonnerie; et ceux d'entre eux qui font partie de cet ordre, y trouveront de précieux renseignemens.

M. Buchanan.—On a dit que M. Buchanan comptait publier bientôt sur la question du Tarif une lettre dans laquelle il prendra formellement parti pour le système protecteur et contre le tarif locofoco de 1846. Ce bruit, dit le *Courrier and Enquirer* de New-York prend de la consistance. Le secrétaire d'Etat a profité du châtiment que le peuple a administré au gouvernement, et grâce à sa position, il a pu attendre pour témoigner de ses sentimens que le résultat de l'élection l'eût éclairé sur leur véritable nature.—Quant à M. Dallas le cas est différent. Il a voté pour le nouveau Tarif, qui sans lui n'aurait pu devenir une loi. Nous espérons que M. Buchanan dans sa lettre saisira l'occasion d'expliquer les assurances données par lui en 1844 que M. Polk était aussi partisan du Tarif que Henry Clay. C'est surtout à ces assurances que le Président actuel est redevable de son élection; et certainement M. Buchanan se doit à lui-même, il doit au peuple de Pennsylvanie, d'expliquer comment un tel [illegible] l'a conduit à lui imposer une pareille déception. Cette lettre sera attendue avec une vive impatience et lue avec un grand intérêt.

Sir Richard Packenham, ministre de la Grande Bretagne à Washington, voyage en ce moment dans le Sud; il était le 17 à Charleston, d'où il devait se rendre à Savannah.

ELECTIONS.

Delaware.—Les retours officiels de ce petit Etat présentent les chiffres suivans:

Pour Gouverneur: Causey, whig, 2683; Tharp, dém. 2835; majorité pour Tharp, 152.

Pour le Congrès: Houston, Whig, 2854; Dellworth, dém., 2701, majorité pour Houston 153.

Législature. Le Sénat compte 5 whigs et 4 locofocos; la Chambre, 11 whigs et 10 locofocos.

Les whigs ont donc une majorité d'une voix dans chacune des Chambres, et ils sont assurés ainsi d'élire un Sénateur au Congrès.

Chronique Locale.

Cirque de la Place Washington.—Le cirque que MM. Stone et McCullom ont installé sur la Place Washington mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui aiment les habiles écuyers et les beaux chevaux. Des exercices pleins de variété, d'originalité ou de force, donnent un attrait extrême aux représentations qui vont cesser à la fin de cette semaine. Il est donc important pour les amateurs de s'y rendre promptement, s'ils veulent ne pas perdre une bonne occasion.

Première Cour de District.—*Lundi.*—William Hegin, prévenu de voies de fait sur la personne de M. Labatt, a été mis en jugement et déclaré coupable par le jury. La Cour n'a pu s'occuper d'autres affaires, à cause d'un malentendu entre les avocats de l'Etat et le greffier, relativement à la notification de certains témoins.

Le Dr. Thomas et M. Lebeau, ainsi que deux qui sont prévenus d'avoir servi de témoins à ces messieurs, étaient présens à l'ouverture de la Cour. Le juge McHenry leur ayant intimé l'ordre d'y revenir samedi prochain pour assister à la lecture de leur acte d'accusation, M. Grymes s'est levé et a demandé que le dit acte d'accusation fût déclaré non-avenu. La motion sera plaidée samedi matin.

Cour Suprême.—Dans l'affaire de la Municipalité No. 2 contre William Schmidt, on a soulevé par devant la Cour Suprême, nous l'avons déjà dit, la question de savoir si l'élection par district des juges-de-paix était ou non conforme à la Constitution. Ce tribunal, dans un jugement rendu hier matin, s'est prononcé pour l'affirmative. L'élection est valide, car, dit la Cour: "La constitution doit toujours être interprétée dans le sens des nécessités et des avantages du peuple; la législature a fait preuve de sagesse en subdivisant les paroisses en districts pour l'élection des juges-de-paix dans l'Etat."

Escroquerie.—William E. Lloyd a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité, sous la prévention d'avoir commis récemment une escroquerie au préjudice de M. David F. Clark, de Louisville, Kentucky. L'accusé comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

John [illegible], accusé d'avoir délivré un prisonnier et d'avoir frappé un officier de police, a comparu hier devant le recorder [illegible] qui l'a fait incarcérer en attendant qu'il soit jugé à la Première Cour de District.

Assassinat.—M. Lebeau, [illegible]

Conseil de la 1re Municipalité.—Le Conseil de la première municipalité s'est réuni hier, sous l'heure accoutumée, et a délibéré sous la présidence du recorder Genois.

Le secrétaire donne lecture d'un message du maire au Conseil, dans le but d'informer cette assemblée qu'il a donné avis par voie d'affiches de la prochaine adjudication (elle aura lieu le 7 décembre) de la halle aux viandes et du marché aux légumes. Le maire recommande en outre d'établir une pompe publique dans la limite inférieure du premier district.

Sur motion de M. Fabre, ce message est référé au comité des améliorations avec ordre d'en faire le sujet d'un rapport qui sera présenté à la prochaine séance.

Le comité judiciaire présente un rapport concernant les marchés de cette municipalité. Le comité recommande d'adopter une résolution qui autorise la vente de comestibles et d'épicerie de toutes sortes sous l'auvent qui borde les deux marchés. Sur motion de M. Duplessis, le rapport et les résolutions sont référés au comité des améliorations.

M. Duplessis, rapporteur du comité de police, présente une ordonnance en vertu de laquelle la fermeture de tous les établissements fréquentés par les esclaves et les personnes de couleur libres est fixée au coup de canon, c'est-à-dire à 8 heures pendant l'hiver et 9 heures pendant l'été. La résolution est adoptée.

M. Desbois présente une résolution pour enjoindre au commissaire du district de faire la police de cette partie de la Levée qui dépend de son district, et d'en faire enlever aux frais de la municipalité les corps morts qui s'y trouvent.

M. Delour propose de substituer à cette résolution une autre, en vertu de laquelle les commissaires ne seraient chargés de faire la police de la Levée chacun dans son district, que dans le cas où le [illegible] serait malade ou autrement incapable de remplir ses devoirs. Cette résolution qui enjoint aussi aux commissaires de dénoncer au voyer tout dépôt de corps morts sur la *Levée*, pour que ce dernier les fasse enlever aux frais de la municipalité, est adoptée par 9 voix contre 1. Le Conseil s'ajourne.

New-Jersey.—La ville de Jersey est en proie dans ce moment à une assez singulière épidémie. Bon nombre d'habitans sont attaqués d'un mal d'yeux qui commence par une démangeaison assez vive, souvent accompagnée de fortes douleurs; il en résulte bientôt une grande faiblesse dans la vue et une grande inflammation à l'extérieur; puis bientôt l'œil se ferme et l'on perd presque complètement la vue.

☞ Le correspondant qui écrit de New-York au *National Intelligencer*, adresse au secrétaire de la Trésorerie l'avis suivant:

"J'ai une suggestion à faire au secrétaire de la Trésorerie: il n'en tiendra sans doute point compte; mais néanmoins je ne veux point la perdre. Je recommanderais donc à M. Walker d'annoncer immédiatement qu'il délivrera cinq millions d'inscriptions de rente au pair contre des bons du Trésor.—Cet emprunt serait pris sur le champ, ferait rentrer immédiatement la majeure partie des bons du Trésor, en donnant une légère plus value à ceux qui resteraient dehors, et laisserait ainsi sans encombre à la disposition du gouvernement le revenu courant qui lui serait fort utile. Puis quand le Congrès se réunirait, le secrétaire du Trésor obtiendrait bien vite un nouveau bill qui lui permettrait de faire une nouvelle émission de dix millions de bons. Cette manœuvre financière procurerait à l'administration un allégement momentané dont elle a grand besoin."

Longévité.—Il vient de mourir dans le comté de Woodlock, Kentucky, un individu du nom de Henry, qui n'avait pas moins de 118 ans. Il était né dans le Maryland. A l'âge de 84 ans, il a épousé sa quatrième femme.

TÉLÉGRAPHE MAGNÉTIQUE.

M. A. Kendall, dans une lettre où il expose les développemens que recevra probablement le télégraphe électrique, s'exprime avec beaucoup de sens sur l'importance qu'il y aurait à faire passer cette entreprise de l'exploitation particulière dans les mains du gouvernement.

"Pour nous qui connaissons, dit-il, la valeur de cette invention, il est étrange que le gouvernement ne s'en soit point emparé comme du plus puissant auxiliaire qu'il pût avoir dans la guerre avec le Mexique. Je n'hésite pas à dire qu'à l'aide d'une ligne allant jusqu'à la Nouvelle-Orléans, dont l'établissement n'aurait pas coûté plus de deux cent mille piastres, on aurait pu épargner plus d'un million de piastres depuis le commencement des hostilités, et donner en outre une bien plus grande activité à certaines opérations. L'annonce de Monterey aurait pu être raccourcie de deux semaines ou plus; et dans cet intervalle, Saltillo eût été probablement pris, et l'on aurait fait un pas de plus vers la paix. Et lorsque la paix serait venue, combien d'existences n'aurait-on pas sauvé en communiquant immédiatement cette bonne nouvelle à l'armée et à la flotte!

"Tout ce qui a été accompli depuis deux ans pour l'extension du télégraphe, l'a été par l'entreprise particulière malgré de nombreuses difficultés; et maintenant que tous les obstacles ont été surmontés, les propriétaires s'inquiètent fort peu d'avoir l'appui du gouvernement. Mais c'est une grande entreprise que de faire courir une ligne de poteaux et de fils conducteurs de Washington à la Nouvelle-Orléans; et bien que les capitaux particuliers puissent et veuillent le faire, ils n'y réussiront pas aussitôt que le réclame l'intérêt du pays. Sans décider de la question de propriété permanente, le gouvernement pourrait sans nul doute construire cette ligne ou aider à sa construction afin de pouvoir communiquer plus promptement avec ses troupes et ses navires engagés dans la guerre; et il aurait la certitude matérielle que tous les fonds avancés par lui, lui seraient remboursés jusqu'à la dernière piastre au bout d'un temps donné. Dans l'opinion de beaucoup de gens désintéressés, le premier acte du Congrès, à la prochaine session, devrait être de passer un acte, allouant les fonds nécessaires pour assurer au gouvernement l'usage de la ligne télégraphique de Washington à la Nouvelle-Orléans, pendant la durée de la guerre. Et par un vigoureux effort, il ne serait pas impossible d'avoir achevé cette ligne en quatre mois.

"Je me suis écarté du but de ma lettre qui n'était point de donner des avis au gouvernement, mais de fournir de simples renseignemens. Je ne chercherai point néanmoins d'excuse pour les suggestions que j'ai faites, attendu que ces suggestions sont d'une nature telle que j'aurais cru de mon devoir de les faire si je n'avais pas été lié à l'entreprise du télégraphe électrique. Un sage gouvernement ne saurait dédaigner les moyens que lui offre cet instrument, pour accroître son pouvoir et pour diminuer ses dépenses. Sans l'aide du gouvernement, la ligne télégraphique pourra être achevée avant la fin de 1849; avec cette aide, elle serait prête pour le 4 juillet 1847.

"La population de l'Ouest commence à se montrer zélée en faveur du Télégraphe; une autre saison ne se passera point avant qu'une ligne ait atteint Cincinnati et se dirige sur St-Louis. Une ligne de la Nouvelle-Orléans qui viendrait s'unir avec celle-ci à Louisville, et une autre ligne qui les relieraient toutes les deux à celle des Lacs, seraient extrêmement précieuses et compléteraient les artères principales du système télégraphique aux Etats-Unis."

Le Clergé anglais, le Parlement et les chemins de fer.—Le *Commercial Magazine*, publié à *Londres*, contient une liste assez curieuse, c'est celle des ecclésiastiques et des membres du parlement, dont les noms figurent sur les listes de souscription pour les chemins de fer. Les ecclésiastiques sont au nombre de deux cent cinquante-sept. Quelques-uns d'entre eux ont pris des actions pour des sommes considérables. Un de ces *révérends* a signé pour $137,500 (27,500 £); un autre pour $150,000; trois pour $100,000 et au-delà; six pour $75,000 tout au moins; dix pour $50,000; cinquante-trois pour $25,000 à $30,000; le reste pour $10,000 à 5,000.

Quant aux membres du parlement, la chose est plus sérieuse; cent cinquante-sept d'entre eux, formant le quart environ de la chambre des communes, sont au nombre des souscripteurs primitifs des chemins de fer. Il est évident qu'ici les intérêts influent sur les votes, et il est permis de supposer que ces messieurs tirent parti de leur position comme législateurs, pour faire accorder de bonnes conditions aux lignes dans lesquelles ils ont mis une large portion de leur fortune.

Un membre du parlement a souscrit pour $1,455,000 (291,000 £), un autre pour $350,000, un troisième pour $894,000. Celui-ci a pris pour $770,000 d'actions, et celui-là pour $600,000; il n'en est guère qui n'aient souscrit pour moins de $100,000 à $500,000. Tous ces chiffres révèlent assez sous quelle influence certaines lois ont été proposées, discutées, rendues. La publication de ces faits a produit une vive sensation à Londres.

FEUILLETON.

FÉLISE.

CHRONIQUE DES ANCIENS COUVENTS DE PARIS.

I.

Le dernier jour du mois de décembre, en l'année 1760, à l'heure où la foule commence à circuler dans les rues de Paris, une voiture de voyage entra dans la grande ville par la porte Saint-Antoine. Ce carrosse, d'une forme [illegible], était couvert d'une boue liquide à travers laquelle il n'était pas possible de distinguer la couleur de la caisse et les armoiries peintes sur les panneaux; derrière [illegible] encore une couronne de comte tracée avec des clous d'argent sur les rideaux qui remplaçaient les glaces. L'un de ces rideaux entr'ouvert laissait apercevoir les voyageurs. Dans le fond du carrosse, une dame, enveloppée d'une pelisse noire et le visage caché dans ses coiffes, sommeillait, la tête renversée sur un carreau de velours. La banquette de devant était occupée par un homme âgé qui paraissait être quelque chose comme un valet de chambre, et par une vieille femme dont la mise était celle d'une suivante de bonne maison. Ces deux personnages, d'une physionomie peu avenante, [illegible], et jetaient à peine un regard [illegible] et fatigué sur la rue. Debout entre [illegible] et la dame, une petite fille, de cinq ans environ, appuyait ses deux mains à la portière, et considérait d'un œil ravi les maisons bariolées d'enseignes, les étalages, les marchands ambulans qui criaient leurs denrées à tous les carrefours, et la foule affairée qui, [illegible] d'un douteux rayon de soleil, courait les boutiques pour faire ses emplettes du jour de l'an. A chaque [illegible], la petite fille se retournait pour interpeller la femme de chambre et lui montrer, avec des cris d'admiration, quelque magnifique joujou appendu aux vitrières des magasins de bimbeloterie; mais celle-ci ne paraissait point du tout égayée par ce babil enfantin, et n'y répondait que [illegible]

[illegible]

soulevée déjà sur l'une de ses mains, et rajustant de l'autre sa capeline de taffetas noir. Le carrosse, lancé au grand trot, [illegible] qu'à distance. La voyageuse descendit, suivie de ses gens, et traversa d'un pas mal assuré la foule qui s'ouvrait devant elle, en lui montrant une boutique où déjà l'on avait transporté l'enfant. Lorsqu'elle y entra, la maîtresse du logis se précipita à sa rencontre en s'écriant, les mains levées au ciel: — Madame, rendez grâce à Dieu,... la chère petite n'est pas blessée,... elle n'a pas une seule égratignure.... C'est un miracle!

En effet, la petite fille, debout au milieu de la boutique, babillait déjà en regardant, avec une admiration mêlée de convoitise, les joujoux et les sucreries qui [illegible] sur les étagères. La voyageuse la considéra un moment sans l'embrasser, sans la toucher seulement; puis elle tomba plutôt qu'elle ne s'assit sur un siége, en disant d'une voix éteinte:—Oh! mon Dieu! j'ai cru qu'elle était morte!....

Elle passa la main sur son front mouillé d'une sueur froide, et parut lutter un instant contre cette violente et terrible émotion; puis, y succombant, elle s'affaissa sur elle-même et tomba sans connaissance entre les bras de sa suivante.

L'on s'empressa autour d'elle: les bonnes femmes qui se trouvaient là s'occupèrent d'eau de mélisse. La marchande lui criait tout attendrie:—Madame, remettez-vous; l'enfant n'a aucun mal, je vous le jure!.... Regardez-la donc, cette mignonne, et vous verrez qu'elle est sortie saine et sauve de dessous les pieds des chevaux. Elle n'a pas eu peur seulement, la pauvre innocente. Venez donc ici, ma belle petite, venez embrasser votre maman....

—Ma maîtresse n'est pas la mère de cette enfant, interrompit la suivante d'un ton sec; ma maîtresse n'est pas mariée.

—Pardon; il n'y a pas de mal, répondit civilement la marchande; la pauvre demoiselle n'est pourtant évanouie de saisissement.

—Elle est si affaiblie, si malade; elle n'avait pas besoin de cette dernière secousse, murmura la suivante, en jetant un regard presque irrité sur l'innocente créature, cause de cette scène.

Cependant la voyageuse avait repris ses sens, et, rouvrant les yeux, elle murmura:

—Je suis mieux, je suis bien à présent. Allons, Suzanne, il faut faire avancer la voiture. Où est Balin?

—Ici, mademoiselle; je suis ici, répondit le vieux serviteur en s'avançant.

—C'est bien; occupez-vous de la petite, reprit l'étrangère; menez-la par la main jusqu'au carrosse.

Elle fit ces recommandations avec l'accent d'une pénible sollicitude, mais sans jeter un regard sur l'enfant miraculeusement préservée. Les femmes qui l'entouraient la considéraient avec une curiosité mêlée d'étonnement. C'était une belle personne de vingt-cinq ou vingt-six ans, blonde, d'une taille élancée et [illegible] imposant. Ses traits, un peu effilés, [illegible] l'expression de tristesse sévère; son regard était froid et distrait; elle avait le geste lent, le maintien accablé que laissent les longues souffrances morales; pourtant l'étincelle d'une pensée active, véhémente, brillait encore dans ses grands yeux bruns. Elle se leva, rabattit ses coiffes sur son pâle visage, et, s'appuyant au bras de sa femme de chambre, adressa quelques mots de remerciement à la marchande, avec une politesse mêlée de dignité qui sentait fort sa grande dame. Au moment de sortir, elle fit signe au vieux domestique de prendre à l'étalage un joujou de deux sous, et, tirant sa bourse, elle mit un louis sur le comptoir.

La marchande la reconduisit jusqu'à la porte avec de grandes révérences, et, retenant un instant la petite fille d'un geste discret, elle lui baisa la main et lui dit avec un intérêt respectueux:—Comment vous appelle-t-on, mademoiselle?

—Félise, répondit l'enfant.

—C'est un beau nom! s'écria la bonne femme. Félise! cela veut dire heureuse, celle qui est née sous une heureuse étoile, n'est-ce pas?

En entendant ces paroles, la voyageuse et sa suivante se retournèrent avec un mouvement involontaire, et, frappées sans doute de la même pensée, elles abaissèrent sur l'enfant un étrange regard.

—Votre nom n'a pas menti aujourd'hui, mademoiselle Félise, reprit la marchande; que Dieu vous protège ainsi tous les jours de votre vie!...

L'étrangère ordonna d'un geste impatient à son vieux serviteur de faire monter la petite fille dans la voiture, et se hâta de reprendre elle-même sa place.—Allez, postillon, cria la suivante en fermant le rideau de la portière au nez des curieux attroupés devant la boutique.

Le carrosse roula encore quelques momens dans la rue Saint-Antoine, puis, tournant au coin de la place de Birague, il alla s'arrêter devant le couvent des Annonciades, situé au fond de la rue Culture Sainte-Catherine, à peu de pas de l'hôtel habité naguère par Mme de Sévigné.

Le vieux serviteur, faisant fonctions d'écuyer, présenta respectueusement l'avant-bras à sa maîtresse, et tandis qu'elle descendait, une main légèrement appuyée sur sa manche, il lui dit avec une expression de zèle embarrassé et inquiet:—Si mademoiselle voulait me donner ses ordres, je pourrais m'occuper sur-le-champ de lui chercher un logis. J'avoue que, ne connaissant point la ville, je me trouve un peu en peine.

—La première maison venue me conviendra, pourvu que j'y sois seule, tout-à-fait seule, répondit la voyageuse.

La porte du couvent s'ouvrit au premier coup de sonnette et se referma aussitôt sans bruit derrière les nouvelles venues, qui se trouvèrent alors dans un vestibule spacieux, humide et sombre. Des bancs de chêne scellés au mur régnaient alentour; au fond, l'on apercevait les premières marches d'un large escalier tournant. Personne ne se présentait, et l'étrangère dut s'arrêter un moment pour s'orienter dans ces lieux inconnus. Tandis qu'elle promenait autour d'elle un regard fatigué, la petite fille se retourna brusquement vers la porte en s'écriant:—Je ne veux pas monter dans cette maison, elle est trop laide; allons-nous-en.

—Non pas certes, répliqua la suivante en essayant de la rattraper; venez ici, mademoiselle.

—Je veux retourner dans la rue, s'écria l'enfant d'un air irrité et en se débattant, je veux m'en aller! Je ne veux pas vous obéir, méchante!....

—Laisse-la, Suzanne, laisse-la; je ne veux pas l'entendre crier ainsi, dit l'étrangère en frissonnant et en se précipitant vers l'escalier, qu'elle se hâta de gravir.

—Mademoiselle Félise, criez toute seule tant qu'il vous plaira, dit aigrement Suzanne; restez, restez là, on ne viendra pas vous chercher. Vous ne méritez pas d'entrer dans la maison du bon Dieu!

L'escalier en spirale dont les premières marches tournaient au fond du vestibule aboutissait à un palier sur lequel s'ouvrait une porte à deux battans ornée de délicates sculptures.

Au moment où l'étrangère posait la main sur le pommeau de cuivre ciselé en forme de rose épanouie, le battant tourna de lui-même sur ses gonds, et une sœur converse se présenta. Après avoir fait une espèce d'inclination qu'on aurait pu prendre également pour une génuflexion et une révérence, elle dit à demi-voix, d'un ton de civilité béate:—Jésus, Marie soient avec vous, madame; prenez la peine d'entrer et de vous asseoir.

Le parloir des Annonciades était une vaste salle qu'une double grille recouverte d'un rideau noir divisait en deux parties égales, l'une communiquant avec l'intérieur du couvent et faisant partie de ce qu'on appelait clôture, l'autre destinée à recevoir les personnes du monde qui obtenaient la permission de visiter les religieuses. Le goût dans lequel cette pièce était décorée indiquait qu'elle avait eu naguère une autre destination; en l'appropriant aux habitudes de la vie conventuelle, l'on y avait laissé subsister quelques traces de magnificence mondaine.

L'étrangère jeta à peine un regard autour d'elle, et, sans prendre garde à l'invitation de la sœur converse, qui l'engageait à se réchauffer devant la cheminée, où brûlait un bon feu, elle s'assit près de la grille en cachant machinalement dans les larges manches de sa pelisse ses mains rougies par le froid, et dit d'une voix faible:—Madame la supérieure doit avoir été avertie. Je viens, munie de la recommandation de monseigneur l'évêque d'Alais, visiter une de vos novices.

—Que Dieu conserve sa grandeur! répondit la sœur laie; notre révérende mère était prévenue de votre arrivée, et j'ai reçu ses ordres. Le parloir ne s'ouvre que deux fois l'année pour les parens au premier degré; mais à la sollicitation de monseigneur, et par faveur spéciale, notre sœur Geneviève a la permission d'y venir aujourd'hui. La voici.

En achevant ces mots, elle fléchit une seconde fois les genoux en inclinant la tête comme si elle allait se prosterner, et sortit par une petite porte qui communiquait avec l'intérieur du couvent. Aussitôt le rideau noir s'ouvrit lentement, et une femme voilée parut derrière la grille. Elle portait l'habit qui avait fait donner aux Annonciades le surnom de *célestes*. Un scapulaire bleu de ciel cachait le devant de sa robe de laine et descendait jusque sur ses souliers de cuir bleu; une espèce de chape pareille au scapulaire était attachée sur ses épaules: son voile blanc, baissé devant le visage, retombait jusqu'aux genoux et la cachait sous ses plis épais et raides. Il était impossible de distinguer sa taille ni ses traits, mais il y avait dans l'ensemble de cette figure voilée quelque chose de juvénile à quoi l'on ne pouvait se méprendre. [illegible] C'était une des discrètes qui accompagnaient les novices au parloir, et que, dans le langage monacal, on appelait une sœur-écoute. Celle-ci s'assit à l'écart, tira de sa poche son formulaire et ses lunettes, et commença une lecture.

A l'aspect de la novice, l'étrangère s'était levée.

—Est-ce vous, mademoiselle? est-ce vous, mon Dieu! dit-elle d'une voix altérée; je ne saurais vous reconnaître sous ce voile.

La novice fit un signe de tête et avança la main, une main blanche, frêle et mignonne, qui ne put passer cependant à travers les barreaux [illegible] serrés. L'étrangère leva les yeux au ciel avec un geste de compassion douloureuse; [illegible] larme mouilla sa paupière aride. La novice, debout de l'autre côté de la grille, pleurait sous son voile, et pendant quelques instans des soupirs étouffés, des sanglots, troublèrent seuls le silence du parloir. Cependant enfin [illegible] ce premier mouvement, la jeune religieuse s'assit contre la grille de manière à se rapprocher le plus possible de celle qui venait la visiter, et elle dit d'un ton pénétré:—Ah! mademoiselle, quelle charité de votre part d'avoir entrepris un si long voyage pour m'amener notre pauvre enfant! Que Dieu vous récompense de cette bonne œuvre!

—Ne m'en attribuez pas le mérite, répondit la voyageuse avec une sombre expression; c'est Suzanne et mon vieux serviteur Balin qui m'ont mise en voiture presque malgré moi. Ils ont décidé que je passerais l'hiver à Paris, pensant que le changement de séjour me rendrait un peu de santé, comme si quelque chose pouvait m'être salutaire!

—La religion, le temps, pourront vous consoler, dit la novice avec un soupir; la religion surtout, croyez-le....

—Ah! vous êtes consolée, vous! interrompit l'étrangère.

—Non, je suis résignée, répondit la jeune religieuse [illegible]

[illegible]

—Oui, oui, [illegible] répondit vivement l'étrangère. [illegible]

[illegible] ne se voit pas. Venez, venez, il n'y a personne en bas, nous ouvrirons la porte et nous nous sauverons.—Puis, apercevant les deux religieuses à travers la grille, elle se prit à les considérer avec étonnement, et dit d'une voix plus basse:—Ah! voilà des dames! Regardez, ma tante, elles sont habillées de bleu avec un voile comme la sainte Vierge; est-ce que c'est ici leur maison?

—Oui, ma chère enfant, dit alors la novice d'une voix émue; c'est ici notre maison; elle a une belle chapelle, un beau jardin; ne veux-tu pas y venir demeurer avec moi?

—Non; je ne vous connais pas, répliqua la petite fille.—Et, après l'avoir considérée un moment, elle ajouta d'un air de naïve résignation:—Non, j'aime encore mieux rester avec ma tante Philippine et sa méchante Suzanne.

—Mais si tu me connaissais, tu viendrais volontiers, n'est-ce pas? reprit la novice en relevant le coin de son voile.

—Ma tante Geneviève! s'écria l'enfant avec un geste d'étonnement et de joie.

—Tu me reconnais bien, ma Félise; tu es contente de me revoir, dit la jeune religieuse d'un air de satisfaction mélancolique et en rapprochant son visage de celui de la petite fille, qui s'était dressée contre la grille et tâchait de l'embrasser à travers les barreaux.

L'étrangère jeta un regard sur ces deux têtes inclinées et détourna aussitôt les yeux en frissonnant; l'on eût dit qu'à leur aspect un sentiment d'aversion et d'horreur s'éveillait dans son âme. Cette impression aurait, certes, paru fort étrange à quiconque eût aperçu les deux charmantes têtes penchées en ce moment l'une vers l'autre et se regardant à travers la grille. Les traits de la novice avaient une régularité qui donnait à sa physionomie un caractère particulier de noblesse et de fierté. Elle semblait sortir à peine de l'adolescence, tant les lignes de sa figure étaient mollement accusées, tant ses formes étaient frêles encore. L'ovale pur de son visage était encadré dans une guimpe de toile qui lui couvrait le front jusqu'à un doigt des sourcils et laissait apercevoir à peine le contour délicat de sa joue. Cette guimpe d'un blanc mat relevait le pâle incarnat et l'incomparable finesse de son teint. L'enfant avait une belle petite tête brune et naturellement frisée, une bouche vermeille comme une cerise, des joues fermes et rondes comme celles des amours de marbre qui soutenaient la cheminée. Ses traits rappelaient vaguement ceux de la novice; mais ce qui complétait la ressemblance et constituait véritablement chez l'une et chez l'autre un signe de race, c'était la couleur de leurs yeux. Toutes deux les avaient d'un bleu si pâle, que l'iris se détachait à peine sur le fond nacré de la cornée, à l'ombre de longs cils noirs relevés en pinceau. Cette singularité donnait au regard de la jeune religieuse un charme frappant, une expression indicible de langueur, de tendresse et de mélancolie. Les yeux de la petite Félise avaient au contraire quelque chose de terne; l'âme ne rayonnait pas encore à travers ses prunelles bleuâtres, et même lorsqu'un joyeux sourire épanouissait sa bouche, son regard s'éteignait, voilé sous sa délicate paupière.

L'étrangère s'était remise cependant de l'impression pénible qu'avait paru lui causer la vue de ces deux belles créatures. Elle se retourna vers la grille avec le geste d'une personne qui se dispose à prendre congé. Alors la novice rabaissa son voile et lui dit avec un soupir:—Accordez-moi encore quelques momens, mademoiselle, ceci est comme le dernier adieu que je fais au monde; vous êtes la dernière personne à laquelle j'aurai parlé à travers la grille.

—Quoi! les obligations de votre état sont aussi rigoureuses! s'écria l'étrangère; la règle vous impose un aussi grand sacrifice!

—Non, mademoiselle, répondit la novice; elle l'autorise seulement.

—Ne vous repentirez-vous jamais de cet excès de zèle? s'écria l'étrangère, dont le sombre visage s'attendrit; ne regretterez-vous pas un jour d'avoir ajouté cette obligation aux devoirs déjà si difficiles de votre état?

La novice secoua la tête et répondit d'un ton mélancolique:—Hélas! qui viendra jamais me demander à la grille? Depuis un an que je suis entrée ici, j'y parais pour la première fois. Il me semble d'ailleurs que je serai plus consolée, plus tranquille, lorsque je ne pourrai plus entendre même comme un écho des bruits de ce monde où j'entrai à peine quand j'ai dû le quitter, et que je me rappelle trop souvent peut-être.

A ces mots, sa voix s'altéra; elle ne put achever et pencha sa tête sur ses mains jointes, comme pour se calmer et se recueillir.—Ainsi, reprit l'étrangère, [illegible] jusqu'aux larmes, si je reviens ici, je demanderais inutilement à vous voir?

—Si vous reveniez, répondit-elle avec un accent inexprimable de tristesse et de résignation, il me serait permis seulement de vous faire dire que je ne suis pas morte, et que je me recommande à vos prières.

L'étrangère éleva vers le ciel un regard qui semblait accuser la Providence divine, et demeura un moment comme abîmée dans de douloureuses réflexions; puis les larmes qui roulaient sous ses paupières se séchèrent, et ses traits reprirent leur morne immobilité. Elle se tourna silencieusement vers Suzanne, et lui fit signe de déposer contre la grille un coffret qu'elle portait sous son bras. La camériste obéit, et, tirant de sa poche une clé de vermeil, elle l'ajusta à la serrure de ce petit meuble, qui était comme un coffre-fort en miniature garni de feuilles de métal ouvragé et cloué avec des pointes dorées.—Voici les pierreries de la comtesse, dit l'étrangère [illegible]; je n'y ai pas jeté les yeux; mais tout a été scrupuleusement conservé, je crois. Ces bijoux appartiennent à cette enfant; j'ai dû vous les remettre....

—Hélas! pourquoi! interrompit la novice; le sort de Félise est fixé d'avance; élevée dans cette maison, elle y prendra le voile: à quoi lui serviront ces parures?

—Elle les donnera à votre église le jour où elle fera profession, répondit la voyageuse; jusque-là elles resteront en dépôt entre les mains de votre supérieure. A cette époque, les gens de loi rendront compte à Félise de sa fortune, et elle pourra en disposer également.

—Elle suivra mon exemple, dit la novice avec un sourire triste; à dix-huit ans elle fera vœu de pauvreté et donnera ses biens aux pauvres.

Durant ces explications, Félise s'était emparée du coffret comme d'un joujou; elle essayait de le soulever par [illegible] ciselé et tournait la clé dans la serrure. Tout à coup elle releva la tête avec un petit cri de joie; le pêne avait joué, et le coffret venait de s'ouvrir. Avant que Suzanne s'en fût aperçue, la petite fille y plongea la main et retira une poignée de bijoux qu'elle éparpilla devant la grille. Il y avait un collier de perles grosses comme des avelines, des bagues, des girandoles de brillans, et au milieu de ces magnifiques joyaux un portrait en médaillon entouré de pierreries. L'enfant considéra un moment cette peinture, qui représentait une jeune femme blonde et souriante, et à la vue de ce doux visage réveillant dans sa débile mémoire un souvenir confus, elle se retourna vers la novice en disant:—Ma tante Geneviève, et maman, où est-elle? Ici, peut-être.

A cette question inattendue, la novice recula de la grille avec un faible gémissement, et l'étrangère s'écria en cachant son visage avec un geste de désespoir:—Voilà la première fois qu'elle parle de sa pauvre mère.... qu'elle se souvient....

—Maman! répéta la petite fille en regardant autour d'elle; où est maman! elle est avec vous, ma tante Geneviève?

—Non; elle est au ciel! murmura la novice en étouffant ses pleurs.

—Alors elle est avec mon père, reprit l'enfant, mon papa aussi est allé au ciel; il est mort.

Ces paroles tristes et naïves produisirent sur celles qui les entendaient un effet terrible: la jeune religieuse éclata en sanglots; l'étrangère, pâle et tremblante, cacha son visage dans son manchon avec des gémissemens convulsifs. Suzanne, consternée, lui dit à voix basse:—Au nom du ciel, mademoiselle, remettez-vous! Demandez qu'on ouvre la porte de clôture, que je puisse ôter enfin cette enfant de devant vos yeux.... elle vous tue.

—Oui, je ne veux plus la voir.... je ne veux plus l'entendre, s'écria l'étrangère avec une sorte d'égarement; qu'on l'éloigne.... que je ne la revoie jamais!

—Viens, viens, Félise, dit la sœur Geneviève en pleurant. Pauvre innocente, le monde te repousse, tes proches te haïssent, réfugie-toi ici comme moi.

La sœur-écoute, qui depuis un moment ne lisait plus son formulaire et prêtait l'oreille à cette scène, intervint alors:—Jésus-Marie! dit-elle tranquillement, c'est un grand péché de se laisser aller à de tels mouvemens; cette bonne dame paraît hors d'elle-même. Qu'est-ce qui a pu la transporter ainsi! Retirez-vous, ma chère sœur; je vais faire ouvrir la porte de clôture, afin de recevoir notre nouvelle pensionnaire.

—Elle est si petite, qu'elle peut, je crois, passer par le tour, répondit la novice; voulez-vous le permettre, ma chère mère?

—Certainement; je vais moi-même lever le crochet, répondit-elle en se dirigeant vers une petite pièce contiguë au parloir, et qu'on appelait la chambre du tour.

Le tour d'un couvent était une armoire en forme de cylindre pratiquée dans un double mur, et pivotant sur son axe de manière à présenter alternativement toutes ses faces; l'on y déposait les objets venant du dehors, et la tourière les recevait ainsi sans se laisser voir. C'était par cette voie qu'entraient les menues denrées et les petits présens que les personnes séculières envoyaient aux recluses. La sœur-écoute donna une légère impulsion à cet engin, qui tourna en grinçant sur son pivot. Suzanne se hâta de ramasser les bijoux et de les rejeter pêle-mêle dans le coffret; puis elle prit Félise par le bras, la hissa dans le tour, lui mit le coffret sur les genoux, et, par une seconde impulsion donnée à la machine, l'envoya dans l'intérieur du monastère.

Alors la sœur Geneviève se rapprocha de la grille, et, faisant un signe d'adieu à l'étrangère, elle lui dit d'un ton doux et navré:—Nous ne nous reverrons jamais en ce monde.... Que Dieu vous console.... Que sa miséricorde nous prenne en pitié toutes deux!....

Le rideau noir se referma; la jeune religieuse se retira avec l'enfant, et le bruit de leurs pas se perdit dans le fond du parloir.

L'étrangère demeura encore un moment les yeux fixés sur la grille et comme absorbée dans un silencieux désespoir; puis, sans proférer une parole, elle se laissa emmener par Suzanne.

Le vieux serviteur était déjà de retour, et attendait à la portière du carrosse.

—Eh bien! lui dit Suzanne, où allons-nous maintenant?

—A deux pas d'ici, répondit-il en désignant une porte cochère percée dans un mur sans fenêtres qui servait de clôture à une cour. J'ai loué cette maison; mademoiselle n'a qu'à traverser la rue pour se trouver chez elle.

MME CHARLES REYBAUD.

(La suite à demain.)

TRENTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le 2 [illegible]
24 nov—3 A. TROUARD.

CINQ PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JERRY, âgé d'environ 22 ans, bien connu comme [illegible] L. MORET.

A LOUER—Une maison située rue Claiborne, près celle St. Louis. [illegible] 24 nov

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Palmyra, Barstow, Boston, G W Hynson
Barque Delphos, Curtis, Cowes et un marché, Bailey & Baxter
Barque Bostonian, Emerson, Galveston, E J Hart & co
Brick Henry Jenkins, Dearborn, Savannah, Wood & Low
Brick Long Island, Thorpe, Savannah, Fosdick & Bro
[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]
Barque Jno Barker, [illegible], de Bordeaux.
Goel Octavia, Shannon, d'Apalachicola.
Goel Belle, Walker, de Pensacola.
Steamers Louis Philippe, Hand, de Cincinnati.
Concordia, Raine, de Vicksburg.
Eliza, Lefy, de Donaldsonville.
Vesta, Scott, d'Alexandrie.
Judge McLean, Muhle, de Plaquemine.
Medora, Miller, de Memphis.
Peytona, Leathers, de Grand Gulf.
Wave, Bernard, de la côte.
Sultan, Miller, de la Balize.
Chogan, Slater, de Mobile.
Maid Tunes, Broadwell, de Memphis.
Rainbow, Seibert, de Bayou Sara.
Tennessee, Yeatman, d'Eddyville.
Pride of the West, Chambers, de St Louis.

EN RIVIÈRE—MONTANT
Barque Hermitage, Fry, de Baltimore.
Barque Montpelier—un navire et un brick, inconnus.

Vente par Catalogue de Marchandises Sèches.
☞ L'Attention des acheteurs est appelée sur la grande vente par catalogue de marchandises qui aura lieu aujourd'hui, vingt-quatre novembre, à dix heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 136, rue de Chartres.

☞ Le brick SALVADORA, capitaine Sabate, venant de la Havane, commencera aujourd'hui son déchargement. Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises de dessus la levée, vis-à-vis la rue Jefferson.
24 nov W H SIMMONS, 44 Poydras

☞ Le navire JOHN DUNLAP, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché de la troisième Municipalité. Les consignataires sont invités à faire leurs entrées et à recevoir leurs marchandises sur la levée. Les marchandises dont les entrées n'auront point été faites dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires ou propriétaires des dites marchandises.
Nouvelle Orléans, 23 novembre 1846.
24 nov—3 G M LUCAS, 30 Bienville

☞ Le navire paquebot HUDSON, capitaine Page, de New-York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
24 nov JAMES E WOODRUFF, 69 Camp

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1846.
CETTE banque sera fermée jeudi prochain, 26 courant (jour d'actions de grâces.) Les personnes qui ont des billets échéant ce jour là, sont notifiées de les payer le mercredi 25 courant.
24 nov—2 P. J. PALFREY, Caissier

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 24 novembre 1846.
CETTE banque sera fermée le 26 du courant, (jour d'actions de grâce.) Les notes et billets dus ce jour-là, seront payables le mercredi 25, et les offres à l'escompte devront être faites aujourd'hui.
24 nov—2 E M DAVIS, Caissier

AVIS—La société existant ci-devant sous la raison de MINISTER & VIOSCA, a été dissoute le 6 du courant, par consentement mutuel, JOSE VIOSCA se retirant de la société. ROBERT H. MINISTER est seul chargé du règlement de toutes les affaires qui concernent la maison, et seul autorisé à employer le nom de la société pour la liquidation.
ROBERT H MINISTER.
JOSE VIOSCA.
Nouvelle Orléans, 10 nov. 1846.

A VENDRE.
UNE famille de beaux nègres, se composant des sujets suivans:
JIM, âgé de vingt-huit ans, bon sujet, a conduit un dray [illegible] son maître.
KESIA, sa femme, âgée de trente-quatre ans, bonne domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et ses enfans,
WILLIAM, âgé de onze ans.
ALFRED, âgé de huit ans.
HENRY, âgé de quatre ans.
DENIZE, fille, âgée de deux ans.
JACKSON, âgé de cinq mois.
Les esclaves ci-dessus seront vendus garantis des vices et maladies prévues par la loi, et si d'ici au 15 décembre prochain, ils ne sont point achetés, ils seront offerts en vente publique le dit jour à la Bourse St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, par J. B. Blache, Esq.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Pour plus amples détails, s'adresser à THOMAS PAYAN, No. 10, rue du Canal.
24 nov—jsq15d

MEUBLES EN VENTE PRIVÉE.
DURANT le courant de la semaine, il sera offert en vente privée dans la maison rue des Remparts, [illegible] Un joli assortiment de MEUBLES en acajou pour salon, un salon, et une salle à dîner, ainsi de grandes glaces, de superbes rideaux, des lampes, des ornements, [illegible] beaux tapis, le tout aussi bon que le neuf. Des pendules à musique, [illegible] &c. &c.
Les dames sont particulièrement invitées à venir examiner ces objets, entre 11 heures et une heure.
On vendra en lots à la convenance des acheteurs.
24nov—3

A VENDRE, en débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, les articles suivans:
40 caisses prunes sèches;
15 do ditto en boîtes transparentes;
10 do de 500 [illegible] sardines à l'huile
15 do de boîtes sardines à l'huile
[illegible] do fromage de Gruyère,
50 paniers anisette superfine,
50 do ditto fine;
40 caisses fruits au vinaigre;
40 do abricots à l'eau-de-vie;
25 do prunes ditto;
20 do liqueurs superfines;
25 do ditto fines;
25 do cerises à l'eau-de-vie;
50 do fruits assortis.
EN MAGASIN—
15 barriques vin Haut-Brion, de 1834
25 do vin vieux, supérieur;
30 do vin ordinaire;
20 do vin pour familles;
30 tierçons vin blanc Haut Barsac, 1834;
10 do ditto Haut-Sauterne
5 barils vieux whisky de Monongahela,
10 caisses [illegible]
[illegible]
A vendre par GARNIER FRÈRES, No. 145, rue de Chartres
24 nov

MARCHANDISES SÈCHES.
JE viens de recevoir par le navire [illegible], de France, un assortiment riche et magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE pour dames, consistant en partie de Visites, Manteaux, Mantilles, Echarpes, Shalls, Broderies, Cols, [illegible] de mariée, Rubans, Dentelles, Fleurs, Gants, Bas, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. Aussi—Chapeaux de Dames, en tous genres.
Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes, et je prie les dames et messieurs de cette ville de venir les examiner.
D. F. WEYMOUTH, 57, Canal.
Les marchands commissionnaires, et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous ferons tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—3t

AVIS INTERESSANT aux Dames et Messieurs.—Teintures pour les Cheveux.—De Jules Hauel, [illegible] par leurs bons effets—Eau Lustrale, pour restaurer les cheveux; Huile Végétale Indienne, pour faire boucler les cheveux; Eau Divine de Venus, pour blanchir la peau, Savon de Nymphe pour enlever les tâches de la figure, et nombre d'autres articles de toilette. Récemment reçus et à vendre par D. F. WEYMOUTH,
24 nov 57, Canal.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, rue du Canal, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 288, Broad-Street, Newark, N.J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Ragni, Memphis, Tennessee et Atlantis, l'assortiment de LINGES FAITS ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du comptant seulement, ou l'équivalent, à des prix extrêmement bas:
ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey [illegible]
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la coutume d'Orsay, de spectacle et de bal.
ÉTOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir, à l'épreuve de l'eau, peau de chèvre, Cambéo et Joinville.
PANTALONS—En cheveux noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et [illegible]
GILETS DE DESSOUS—de style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.
Un grand assortiment de chemises en toile et coton avec devant en toile; chemises de flanelle et calicot, en laine tricotées, merinos, coton écru et blanc tricotés, cotons écru et blanc simples, et flanelle, chemises en coton à carreaux, indiennes, gingas, hickory et à raies; avec cols en toile; cravates soie [illegible], de 40, 36, 34 et 36 pouces de largeur; cravates nouveau genre en soie et gingas; cols, cravattes, écharpes en satin, mouchoirs de soie en tout genre.
Paletots et Levites pour enfans, divers draps; Habits flushing et tweed de toute description; gilets en cachemire nouveau genre, valencia, drap noir et satin.
Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
24 nov GARTHWAITE, PAYAN & Co. 10, Canal.

CONDUITS sont épaves de [illegible] la Municipalité [illegible]
UN CHEVAL [illegible]
UNE VACHE [illegible]
UNE VACHE [illegible]
[illegible]

DEPOT DES VERRERIES [illegible] DE WM. A. CLARK, [illegible] Nlle. Orléans.
[illegible]

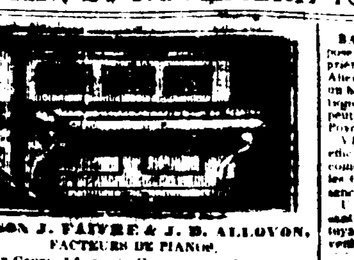

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, FACTEURS DE PIANOS.
RUE CONTI, 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.
M. Thalberg a bien voulu se charger de ces choix; ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes.
LOCATION, ACCORDS, REPARATION. 24 nov—

REÇU en consignation et à vendre par le soussigné—[illegible] balles coton écru 4/4, toiles d'Irlande, Rouen blanches et écrue, étoffe à moustiquaire, drap noir et bleu noir, &c.
24 nov—4 E. GERARD, 54, Conti

DÉBARQUÉS—En débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux:
100 caisses de pipes cognac Ph. Godard & Co; 60 barriques vin Julien Médoc 1841; 45 demi barriques vin blanc Haut Sauterne 1841; 500 barriques [illegible] St Julien, Médoc 1843; à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
24 nov 17 et 19, rue St. Louis.

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
10 quarts vieille eau de vie (old superior cognac 1805)
10 huitièmes do do do do
5 quarts Hennessy 1837, (seuls agents de cette marque)
5 demi pipes do do
100 tierçons de vin blanc, différens crus.
24 nov J. & J. TARDOS, No. 15, rue Conti.

EN magasin et à vendre par les soussignés:
400 barriques vin rouge pour familles, et extra fin
20 quarts vieille eau de vie 1805 (old superior cognac.)
50 tierçons de vin blanc différens crus pour l'usage des familles.
20 caissons de [illegible] sèches en pots [illegible]
24 nov J. & J. TARDOS, No. 15, rue Conti.

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
300 barriques vin rouge bon ordinaire.
100 barils et demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.
24 nov J. M. LUCAS, 30 rue Bienville.

CIGARES—120,000 régalias, superiales, [illegible] et canones, des marques suivantes: Constancia, Noriega, Victoria, Lealtad, Floresta, Emilio, Washington, Aguila, Luna, Sevillana, Habanera, Empresa, Flora Celebrada, Havana, Dos Famas, Manzana de Oro, Dos Hermanos, etc., à vendre par
24 nov W H SIMMONS, 44 Poydras

CAFÉ—40 sacs Havane, du vert, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
24 nov W H SIMMONS, 44 Poydras

ALCOOL—30 barils, [illegible], à vendre par
24 nov W H SIMMONS, 44 Poydras

CAFÉ—125 sacs Havane, de la nouvelle récolte, à vendre par W H SIMMONS,
24 nov 44 Poydras

BEURRE et chandelles—25 barriques beurre de l'Ouest de choix; 10 caisses chandelles moulées, à vendre par W. H. SIMMONS,
24 nov 44, Poydras

FROMAGE—100 caisses, article supérieur, en débarquement et à vendre par W H SIMMONS,
24 nov 44, Poydras

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ—Par Eugène Sue.—La 8me livraison de cet ouvrage est en vente chez Von. HERBERT, libraire, 149, Chartres.

TABAC—45 boîtes Vuelta de Abajo, pour cigares et rapp, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par [illegible] & LAMPRE,
24 nov 28, Vieille Levée

CAFÉ—121 sacs café Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par [illegible] & LAMPRE,
24 nov 28, Vieille Levée

RIZ—47 tierçons, en débarquement de la barque Walter, de Charleston, et à vendre par B VALLS, 26 Commune
24 nov

CIGARES DE LA HAVANE—25,000 en débarquement des bricks Titi et Salvadora, et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
24 nov

SARRASIN—En barils, demi barils, et quart de baril, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 nov 49 Commune

CANNEBERGES—En barils, demi barils et quarts de barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co.,
24 nov 49 Commune

HARENGS D'AILLIS—100 caisses, [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune

MAQUEREAUX—No 1, 2 et 3, en barils, demi barils, quarts de barils, et barillets,—2,000 colis, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
24 nov 49 Commune

SAUMON—No. 1—En tierçons, en barils, demi-barils, quarts de barils, barillets et demi barillets, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 nov 49 Commune

RAISINS—En caisses et demi caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
24 nov 49 Commune

VIN d'Oporto—15 quarts pipes en débarquement du navire Sultana, et en magasin, une variété d'Oporto rouge et blanc, à vendre par ROBERTS & HALL,
24 nov 75, Magasins

EAU-DE-VIE—25 barils américaine, en débarquement du navire Hudson, et en magasin, 300 do rum &c, en barils, quarts et [illegible] de pipes, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
24 nov

LES soussignés reçoivent par le navire Winnegance, de Bordeaux, les articles suivans qu'ils offrent à vendre:
30 barriques vins fins et vieux des premiers crus, tels que Château Latour, Château Margaux et Château Lafitte,
100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Château Latour, Château Léoville, St. Julien et Cantenac, 1840 et 1841.
25 caisses vin blanc Haut Sauterne 1842,
20 caisses fruits assortis dans leur jus, de Joseph Pinon, de Nîmes,
200 caisses de 100 demi boîtes sardines à l'huile, de Joseph Pinon,
10 caisses diverses conserves de Joseph Pinon, pâtés et gibiers truffés, truffes du Périgord, cèpes à l'huile, petits pois au naturel et au beurre &c. &c.
LOREILLE & Co,
24 nov encoignure Royale et Douane

SAUMON d'Ecosse—400 boîtes de deux livres et une livre, reçues par le navire Lapland, de Liverpool et à vendre par LOREILLE & Co, encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseilles:
100 paniers huile d'olives, Plagniol, de 24 onces,
25 caisses eau verte de J. Fiquet,
Par LOREILLE & Co.,
24 nov encoignure Royale et Douane

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux:
[illegible] barriques vin de [illegible], supérieur;
25 do vin de Queyries, supérieur;
25 do vin supérieur; 20 demi do ditto ditto
25 do vin St Emilion et St Julien
30 barils vin blanc de Barsac;
30 barils vinaigre de vin blanc;
2 demi pipes de cognac fine champagne, marque Olivier
5 quarts de pipes ditto ditto ditto
3 demi pipes de vieux cognac, de Ph. Godard;
50 caisses [illegible];
20 do kirsch;
100 do liqueurs de Champion, superfines, surfines et fines; 30 ditto ditto, 24 demi bouteilles;
70 do liqueurs assorties, superfines, surfines, fines
150 do fruits à l'eau-de-vie, prunes, abricots et poires, de Champion;
100 do fruits à l'eau-de-vie, de Tourné;
200 do cerises à l'eau-de-vie, Champion & Chauvet
100 paniers anisette superfine, de Champion;
100 do guignolet d'Angers,
50 caisses prunes sèches en jarres;
10 do prunes sèches en boîtes transparentes.
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
23 nov 14 et 15, St. Louis

PERDU, samedi 21 courant, entre 1 et 2 heures, dans les rues Carondelet, Poydras, Canal et Chartres, une petite montre en or pour dame, portant gravés dans l'intérieur les mots "March 7th 1842".
Celui qui l'aura trouvée sera libéralement récompensé en la rapportant au bureau de cette feuille. 23 nov—3

A LOUER—Une maison à un étage, située rue St Philippe, entre Royale et Bourbon, en face la salle Washington. Elle est en parfait état, ayant été réparée dernièrement.
S'adresser rue de Chartres, No. 123. 23 nov—3

CHARBON—CHARBON.
3000 Barils charbon de Pittsburg, 1ere qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs.—Les ordres laissés dans le dépôt, 173, rue des Magasins, ou à mon magasin, seront promptement remplis.
23 nov JOHN BELLOW Jnr. 9 Canal

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Emperor, du Havre:
[illegible] paniers vin de Champagne, "Heidsick Brand",
30 do do en demi-bouteilles, ditto;
10 do do ditto;
10 do do [illegible]
A vendre par LOBSON & SILVESTRE,
23 nov 24, Chartres

ABSYNTHE—100 caisses absynthe Suisse et de Marseille, à vendre par
23 nov LOBSON & SILVESTRE, 24, Chartres

HUILE D'OLIVE—50 paniers de la marque de J Fiquet, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 24, Chartres

ARGENTERIE Galvanique. Un assortiment [illegible] LOBSON & SILVESTRE, 24, Chartres

[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société qui existait sous la raison de [illegible] & PEARSON est dissoute de ce jour [illegible]
GEO. H. PEARSON.
23 nov—6

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winnegance, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible]

[illegible]

BAUME DU DR. ALLEN.—Les simples dont se compose ce baume sont depuis longtemps réputés par leurs propriétés médicinales. Après de longues expériences le Dr Allen a été à même de produire, par leur combinaison, un baume efficace pour les cas de consomption, d'affections pulmonaires, et tous autres maux des poumons. On peut voir des certificats sur son efficacité, au No. 50, rue Poydras.

VERMIFUGE.—Le vermifuge de Kohnstock est le plus efficace et le plus facile à administrer aux enfans. Il n'est composé que de simples et ne peut affecter aucunement les tempéramens les plus délicats, même lorsqu'il y a absence de vers.

UN VERNIS.—Fait par un nouveau procédé, [illegible] les poêles, fourneaux de cheminée et les tuyaux, en n'en faisant usage qu'une fois par an. En vente au No 50, rue Poydras.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DÉPÔT CHEZ BERTRAND & [illegible], *Encoignure Royale et Bienville.*
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; [illegible] les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le remède n'obtient à la rejeter; il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov

☞ Le navire WINNEGANCE, capt. Melcher, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes; les consignataires sont priés de faire leur entrée en douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée dans les cinq jours de cette date, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques.
20 nov AUG MOLIER, 20, St Louis

☞ Le navire français Le VAILLANT, capt. Hamon, du Havre, est en déchargement vis-à-vis le cercle de l'Union. Les consignataires sont priés de remettre leurs permis à bord d'ici à cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
20 nov F. JORDY, 10, Conti

PAUL [illegible], Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 23, rue Royale.
Il pratiquera dans les Cours de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et se chargera d'opérer le recouvrement de tous billets, comptes et autres réclamations, dans cette paroisse et celles avoisinantes. 20 nov—1m

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
81, rue du Canal,
NOUVELLE ORLEANS. 17 nov

GUSTAVE OLIVIER.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
No. 21, rue de la Vieille-Levée.
18 nov—15

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 9 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

INSTITUTRICE.
UNE dame désire se placer comme institutrice, dans une famille respectable de la ville ou des environs. Elle se chargerait de l'éducation de jeunes garçons et porterait la plus grande attention à leur instruction morale et intellectuelle. Cette dame possède quelques notions de la langue française. Ses conditions seront modérées, parce que son principal objet est de se caser dans une maison tranquille et respectable.
S'adresser par lettre à la boîte 24, C. A. la Poste ou à
18 nov—6 R. C. CAMMACK, 63 Gravier

CIGARES de la Havane—39,000 des marques, Rol, Revillana et Crespo, en débarquement du brick Empresario et à vendre par B. VALLS,
19 nov 26, Commune

SUCRE de la Havane—20 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par B. VALLS,
14 nov 26, Commune

EN débarquement du navire Emperor, du Havre, 20 caisses liqueurs [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
18 nov 15 et 16, St. Louis

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille, 20 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
18 nov 17 et 19, St. Louis

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie.
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classés d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 20 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent,
No. 22, rue du Camp.
Références, MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

Mmes. FERRET & Co.
RUE BOURBON No. 58, ENCOIGNURE BIENVILLE,
ONT l'honneur de prévenir les Dames que comme par le passé, elles se chargent de la façon des Robes, Costumes de fantaisie, &c.
Un atelier est spécialement affecté à la confection de Manteaux, Visites, Pélerines, Mantelets &c., sur des modèles de la maison Popelin Ducarre de Paris et autres.
N. B.—Les ordres de la campagne, pour achats ou confection, seront remplis dans le plus bref délai.
19 nov—3

CHARBON CANNEL—100 tonneaux de Cannel anglais [illegible] Lapland, lundi prochain. Les personnes qui désireraient en avoir peuvent laisser leurs ordres chez ROBERT MURPHY, No 62 Vieille Levée,
19 nov ou 98 Vieux Bassin

CHARBON—5000 barils charbon de Pittsburg, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, par ROBERT MURPHY, No 62 Vieille Levée,
10 nov ou 98 Vieux Bassin

CHARBON A SIX ESCALINS. 2000 barils Charbon anglais, en débarquement du brick [illegible], en face du marché aux légumes, délivrable à six escalins le baril, en n'en prenant pas moins de dix.
ROBERT MURPHY. No 62 Vieille Levée
19 nov ou 98 Vieux Bassin

CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
En débarquement du navire Marietta, un nouvel envoi de chaussures et coiffures, comprenant un assortiment complet convenable à la saison.
Le tout à vendre à bas prix, par
19 nov FROST & Co. 10 rue des Magasins

EAUX DE VIE ET CHAMPAGNE.—Le soussigné offre en vente pour terminer diverses consignations, Eaux de vie de cognac, J J Dupuy, Otard Dupuy & Co. Pinet Castillon & Co, [illegible], et fine champagne M Castillon Jr.
Champagne de qualités supérieures, des marques de MM. le Marquis de Massiac et de Lousson, et du comte de Montebello, en grandes et demi bouteilles.
20 oct— F. JORDY, 10, Conti

MONSIEUR BEAUVALET, arrivé de Paris, avec un grand assortiment de rubans et d'objets de modes et nouveautés en tous genres et des mieux choisis, a l'honneur de prévenir Messieurs les marchands de cette ville, qu'il a ouvert un magasin rue Royale, No. 72, entre Bienville et Conti. Il fera tous ses efforts pour se rendre digne de la confiance et de la bienveillance dont il a été honoré jusqu'à ce jour. 21 nov—3

MARCHANDISES NOUVELLES.
[illegible] & JAMISON,
No. 6, rue de Chartres,
ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de recevoir par les derniers navires d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises qu'ils vendent à très bas prix, savoir:
Cachemires et mousselines de laine, nouveautés
Barèges et mousselines pour robes de bals
Cols et manchettes brodés, dernier goût
Châles Cachemire et Thibet
Chemises en mérinos pour dames et hommes
Bas do do do et enfans,
Bas de coton et de soie do do
Gants de peau et de soie,
Linge de table damassé et uni,
Toile et coton à draps 6/4, 10/4 et 12/4
Cambrics et jaconas,
Soieries moirées, unies, à carreaux et rayées
Damassés de toutes couleurs pour rideaux
Mousselines en laine, pour enfans
Corsets français sans couture,
Mouchoirs batiste, brodés, unis et à rivière
[illegible] et toile à chemises,
Flanelle rouge, blanche et jaune,
Velours de soie et de coton,
Couvertures Gramer, de 3 points, 8/4, 10/4 et 12/4,
Dentelles, valenciennes et entredeux,
Bombazine, alpaca, et étamine noire,
Mousseline de laine et barège,
Franges, crêtes, coton à coudre, aiguilles, galons, rubans, épingles, [illegible], crêpe, [illegible]; ainsi qu'un grand assortiment de petites marchandises convenables pour familles et habitans. 21 nov—6d

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre et à vendre par le soussigné:
100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure.
AUGUSTE MOLIER,
21 nov 20, rue St. Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—30 caisses pour l'usage des habitations, à vendre par
21 nov FROST & Co. 10, Magasins

REÇU par le navire Emperor, venant du Havre, 30 caisses fromage de Hollande, frais, à vendre par
21 nov D [illegible], 9 et 10 rue Jefferson

REÇU par le navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin [illegible] Médoc 1841.
[illegible]
21 nov D [illegible], 9 et 10 rue Jefferson

CACHEMIRES [illegible] CACHEMIRES D'ECOSSE, extra riches, 2 caisses CACHEMIRES riches à bas prix, une caisse MOUSSELINES [illegible] de laine; aussi trois colis soieries riches et de qualité, venant d'arriver de Paris, et convenables [illegible] de dames pour soirées et réunions [illegible] caisses BAREGES nouveau genre, différentes [illegible]
C.M. SIMPSON. 20 nov

EN débarquement du navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc.
100 caisses prunes sèches de 12 paniers chaque.
7 do [illegible] do boîtes riches, transparentes.
10 do do à l'eau de vie.
10 do poires à l'eau de vie.
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
AUGUSTE MOLIER,
21 nov No. 20 rue St-Louis

EN débarquement du navire Winnegance, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
15 do Fruits à jus,
25 do pommes en jarres,
10 do sardines en petites boîtes, à vendre par
R. CAHUZAC,
21 nov 24, Vieille Levée

EN débarquement du navire Isaac Allerton de Marseille:
60 barriques vin rouge;
100 caisses absynthe;
200 do eau de fleur d'oranger.
RAYMOND CAHUZAC,
19 nov 24, rue Vieille Levée.

AVIS—Des personnes mal intentionnées ayant répandu le bruit que j'avais cédé les affaires, par l'incendie du 12 courant; je viens annoncer à mes amis et au public que je les continue dans le même local, No 25, Vieille Levée, [illegible]
19 nov—3 VICTOR WILTZ.

[illegible]

Magasin de Nouveautés DE MADAME MARCHAND,
Rue Royale, No. 103, entre St-Louis et Conti.
MME MARCHAND, de retour de France, a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, que JEUDI, 26 courant, elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés.
Elle offrira en vente un magnifique choix d'articles, [illegible] choisis par elle, dans les maisons les plus renommées de Paris.
Ses prix seront modérés. 23 nov—6

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
A L'ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.
Mme VINCENT,
A l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient de recevoir par le navire [illegible], du Havre, un assortiment complet de Nouveautés.
L'ouverture aura lieu lundi prochain, 16 du courant.
14 nov

Mme MAGE ouvrira lundi prochain, 9 du courant, un nouveau magasin de modes et de nouveautés, à l'honneur d'appeler l'attention des dames sur son assortiment comprenant tous les articles de goût pour la toilette.
N'ayant rien négligé pour l'élégance du magasin et le choix des marchandises, elle espère obtenir comme par le passé la confiance et le bienveillant patronage des dames.
Mlle Olympe, bien connue pour la confection de modes est chargée de la direction de l'atelier.
6 nov Mme MAGE, [illegible], encoignure Dumaine

Mme. FREDINEAU,
RUE ROYALE, No. 133,
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'elle ouvrira, jeudi 5 du courant, ses modes et Nouveautés d'hiver.
Elle offrira en vente un joli assortiment de soieries et cachemires pour robes, chapeaux, articles de mariage et de bal, [illegible] tout ce qui a rapport à la mode et nouveautés.
Ses prix seront comme toujours très modérés tant pour la vente que pour la confection des articles. 3 nov—1m

MINIATURES AU DAGUERRÉOTYPE.
GARANTIES FIDÈLES.
M. [illegible] fait des portraits au daguerréotype et les place dans de jolis cadres, pour la somme de DEUX PIASTRES seulement, à son domicile rue du Canal, No. 56.
16 nov—15

PEINTURE DE PORTRAITS.
A. D. BINCK prévient ses amis et le public que son atelier est ouvert comme par le passé, rue Bourbon No. 88, entre Douane et Canal, où pourront s'adresser également les personnes [illegible] qui désireraient prendre des leçons de peinture ou de dessin.
20 oct—1m

AVIS.
DANS quelques leçons seulement, les Dames et messieurs peuvent acquérir une écriture expéditive et élégante à l'académie de MM. Imbert, No. 13, rue du Camp. Au moyen de leur travail [illegible], les leçons sont si faciles qu'écrire devient bientôt une récréation. Les Dames et les Messieurs et particulièrement les parents [illegible] invités à venir examiner les progrès rapides qu'obtiennent les personnes qui prennent des leçons. 18 nov

MARCHANDISES DE MÉNAGE.
C. M. SIMPSON, No. 22, rue de Chartres, Encoignure Douane,
VIENT de recevoir un assortiment complet de Marchandises à l'usage des familles, et consistant en Couvertures de toutes dimensions et qualités, idem françaises superfines et extra-grandes, courtepointes et piquées de Marseille, toile à drap double et simple largeur, coton à drap, écru et blanc, toile damassée par yarde, linge de table damassé et de diverses dimensions, serviettes par douzaine, nappes damassées [illegible] grandeurs, tricotées, en fil et en couleur, étoffes pour rideaux [illegible] rideaux, par yarde.
Ces articles ne forment qu'une petite partie des marchandises qu'il a reçues. Ayant été achetées à bon compte aux encans, on peut les vendre à des prix modérés, par yarde ou par pièce. 17 nov

SEPTIEME LIVRAISON DE MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, PAR EUGÈNE SUE.
En vente à la librairie de Von. HERBERT,
16 nov 149, rue de Chartres

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 154, entre St Louis et Toulouse.
AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et le public en général, qu'il vient de rouvrir son Établissement, qu'il vient d'être entièrement remis à neuf, et où l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartemens, pension complète depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $36. Il prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux jeunes gens qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, [illegible] et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs [illegible] les recommandations désirables.
Mme Childs donnera individuellement ses leçons chez elle ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 106, entre Conti et St Louis.
RECOMMANDATIONS:
Wm. Freret, Pierre Soulé, D. Mercier, [illegible] Pitot, [illegible], P. Rousseau.
10 nov—2m

AUX PLANTEURS.
HABILLEMENS DE NÈGRES.
LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment d'habillemens de NÈGRES, qu'il donne à des prix extrêmement réduits. [illegible] Les gilets à $10 la douzaine [illegible]
11 nov JOHN BELLOW Jr., 9, rue du Canal.

PANTALONS—Manufacturés à Paris—10 douzaines Pantalons de Casimir français, extra fins, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW,
11 nov 9, rue du Canal

CHEMISES pour la Marine des E. U.—30 douz. chemises de flanelle bleue, avec collets [illegible], fabriquées expressément pour le service de la Marine des E. U., en magasin et à vendre par
11 nov JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal

KERSEYS—5 Caisses [illegible] reçues et à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9, Canal
11 nov

CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne [illegible], en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE SUISSE—75 caisses [illegible] Lecomte, Berthoud et A. J. Renaud, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orléans

FRUITS AU JUS—30 caisses fruits au jus de Pinon, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orléans

KIRSCH—50 caisses vieux kirsch, en magasin, à vendre par COURVOISIER & Co,
23 nov Encoignure Royale et Orléans

MERISE—10 barils 1ere qualité, à vendre par COURVOISIER & Co, Encoignure Royale et Orléans

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 62, Gravier

SUCRE Havane—[illegible] caisses, blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 62, Gravier

CAFÉ de la Havane—75 sacs, de la nouvelle récolte, du vert, [illegible] supérieure, en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 62 Gravier

CAFÉ—300 sacs Havane du vert, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 62, Gravier

TABAC—300 boîtes du Vuelta de Abajo, pour cigares et tripas, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 62, Gravier

CHEMISES de flanelle rouge—100 douz. chemises en flanelle croisée et simple, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal

GILETS ronds—50 gilets ronds [illegible] en drap de pilote bleu et en [illegible], à vendre par
23 nov JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal

HABILLEMENS pour nègres—[illegible] en magasin et à vendre par le soussigné [illegible]
23 nov JOHN BELLOW Jr., 9 Canal.

PEA-COATS—En drap de pilote, bleu, faits dans [illegible] bon genre, en magasin et à vendre par
23 nov JOHN BELLOW Jr., 9, Canal

AUX TAILLEURS—Un grand assortiment de boutons pour habits et gilets, [illegible] tout genre et viennent d'arriver, à vendre par
23 nov JOHN BELLOW Jr., 9, Canal

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Titi, venant de la Havane, 115,250 cigares regalias, des marques suivantes: General Taylor, capitaine Walker, Emperatriz, Tarentulas, etc., à vendre par
23 nov J M CABALLERO, 34, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, à vendre [illegible] par J M CABALLERO,
23 nov 34, Vieille Levée

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin, à vendre par J M CABALLERO,
23 nov 34, Vieille Levée

GOMME COPALE—En magasin et à vendre par J M CABALLERO,
23 nov 34, Vieille Levée

BOUTEILLES vides, à vendre par AUG [illegible]
23 nov

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
20 nov A & B [illegible], 130 rue Royale

CHARBON—Les soussignés ont constamment en vente du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'ils délivrent libres de tout charroi dans n'importe quel lieu de la ville, à des prix modérés.
20 oct A & B [illegible], 130 rue Royale

CAFÉ de la Havane en débarquement [illegible], à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
14 nov 24, Vieille Levée

AVIS [illegible]

BOTTES Françaises—1 caisse, 24 paires de bottes [illegible], à vendre par [illegible]
9 nov

ARGENTERIE Galvanique. [illegible] LOBSON & SILVESTRE,
9 nov 24 rue de Chartres

VIN—100 caisses vin rouge [illegible] par Wm. BAILEY BLANCHARD,
7 nov

MARCHANDISES [illegible]

[illegible]